Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260305-NM050326DEL15-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 08
votants : 09

L'an deux mille vingt-cinq
le : cinq mars
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 19/02/2026

OBJET :
CONVENTION ENEDIS
AUTORISATION

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, adjoints, LORAND Evelyne, BARBE Valérie (21h22), LEMEE Anne, RAULT Sonia, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

N° 2026-05/03-n° 15

ABSENTS : BILLARD Emmanuelle, ROUXEL Pascal (excusé), POLANE-TABART Valérie (excusée), DABOUDET Vincent (excusé), LEMEE Anne, RAULT Sonia.

SECRETAIRE de SEANCE : ROUXEL Dominique

Un pouvoir a été donné à LORAND Evelyne par BARBE Valérie.

La SADER a adressé une convention de servitudes de ENEDIS pour les travaux réalisés à « 1, Impasse des 2 puits » sur la parcelle cadastrée AT n° 412. Cette convention est conclue à titre gratuit.

Il est nécessaire que cette convention soit signée par M le Maire. Au préalable, il faut autoriser M le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, le Conseil Municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention décrite ci-dessus avec ENEDIS.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance — Dominique ROUXEL

Le Maire, — Olivier RIVALLAN